

Mise en œuvre du choix offert aux élèves pour les épreuves terminales de spécialité du baccalauréat 2022

Le ministre de l'éducation, Jean-Michel Blanquer a annoncé le 28 janvier aux enseignants que des aménagements seraient proposés aux élèves pour les épreuves terminales du baccalauréat GT 2022, épreuves par ailleurs décalées de mars à mai :

« Ces épreuves de spécialité comporteront des aménagements de leurs sujets, qui garantiront toujours un choix au candidat, que ce soit entre des questions ou entre des exercices. Il sera ainsi assuré de traiter un sujet sollicitant des contenus d'enseignement qu'il aura étudiés et travaillés. »

Ce document vise à préciser pour chaque épreuve la manière dont ce choix sera mis en œuvre dans chaque spécialité.

Spécialités et épreuves

Mise en œuvre du choix offert aux élèves pour les épreuves terminales de spécialité du baccalauréat 2022.....	1
BTN	4
Série sciences et technologies de la santé et du social (ST2S)	4
Chimie, Biologie et physiopathologie humaines	4
Sciences et techniques sanitaires et sociales	4
Série sciences et technologies de laboratoire (STL)	5
Biochimie, Biologie, et Biotechnologie.....	5
Sciences physiques et chimiques en laboratoire (Série STL).....	5
Physique-chimie et Mathématiques (Série STL).....	5
Série sciences et technologies du design et des arts appliqués (STD2A).....	6
Analyse et méthodes en design	6
Conception et création en design et métiers d'art-CCDMA.....	6
Série sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D).....	7
Physique-Chimie et Mathématiques.....	7
Ingénierie, Innovation et développement durable- 2I2D.....	7
Série sciences et technologies du management et de la gestion (STMG)	8
Droit et économie.....	8
Management, sciences de gestion et numérique	8
Série sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration (STHR).....	9
Économie - Gestion hôtelière.....	9
Série sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse (S2TMD)	10
BGN.....	11
Arts	11
Arts/arts plastiques	11
Arts/arts du cirque	12
Arts/danse	12
Arts/cinéma-audiovisuel	12
Arts/histoire des arts.....	13
Arts/théâtre.....	13
Arts/musique.....	13
Biologie-écologie	15
Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques.....	16

Humanités, littérature et philosophie.....	17
Langues, littératures et cultures étrangères et régionales	18
Littérature et langues et cultures de l'Antiquité (latin ou grec).....	19
Mathématiques	20
Numérique et sciences informatiques	21
Physique-Chimie	22
Sciences de la vie et de la Terre	23
Sciences de l'ingénieur	24
Partie « sciences de l'ingénieur » de l'épreuve de l'enseignement de spécialité « sciences de l'ingénieur » de la classe de terminale de la voie générale.....	24
Partie « sciences physiques » de l'épreuve de l'enseignement de spécialité « sciences de l'ingénieur » de la classe de terminale de la voie générale.....	24
Sciences économiques et sociales.....	25

BTN

Série sciences et technologies de la santé et du social (ST2S)

Chimie, Biologie et physiopathologie humaines

Partie « Chimie », durée indicative de 1 heure, notée sur 20 points, coefficient 3

Le sujet comporte 3 exercices. Le candidat traite deux exercices de son choix parmi les trois exercices proposés.

Partie « Biologie et physiopathologie humaines », d'une durée indicative de 3 heures, notée sur 20 points, coefficient 13

Des questions obligatoires et des questions au choix seront proposées aux candidats.

Sciences et techniques sanitaires et sociales

Pour la session 2022, le sujet se compose de deux premières parties « mobilisation des connaissances » et d'une seconde partie « développement s'appuyant sur un dossier documentaire ».

Les candidats choisiront de composer sur l'une des deux premières parties, portant sur des parties différentes du pôle thématique du programme du cycle terminal et se limitant chacune à une unique question.

Tous les candidats composeront sur la partie 2, le dossier documentaire donnant à tous les moyens de mettre en œuvre leur réflexion, de développer une analyse, une argumentation ou une synthèse, en appui sur l'exploitation du dossier.

Série sciences et technologies de laboratoire (STL)

Biochimie, Biologie, et Biotechnologie

Partie écrite (notées sur 20 points coefficient 7)

Les sujets de la partie écrite de biochimie, biologie, et biotechnologie permettent une évaluation des six compétences visées par l'enseignement. Chaque compétence est associée à plusieurs questions et pour chaque question la compétence mobilisée est indiquée sur le sujet.

Pour la session 2022, le nombre de questions à traiter par rapport au sujet initialement prévu sera diminué. Un choix de questions sera proposé aux candidats pour certaines compétences, tout en permettant d'évaluer toutes les compétences selon la grille habituelle.

Partie pratique d'évaluation des compétences expérimentales (notée sur 20 points coefficient 9)

L'évaluation des compétences expérimentales en biochimie, biologie, et biotechnologies est effectuée à partir d'un sujet choisi par l'établissement centre de formation et centre d'examen. Les compétences expérimentales évaluées sont identiques d'un sujet à l'autre, les procédures opératoires et les supports techniques, sont différents et fournis avec le sujet. Chaque journée deux sujets différents sont proposés.

Sciences physiques et chimiques en laboratoire (Série STL)

Lorsque le candidat doit effectuer un choix, des mots-clés sont présents en introduction des parties concernées afin de l'informer au mieux sur les principaux domaines abordés. Une attention particulière est apportée à la construction du sujet de manière à ce que le choix soit le plus large possible.

- 1 partie commune à tous les candidats avec l'évaluation de la capacité à analyser et exploiter des résultats expérimentaux.
- 2 parties à choisir parmi 3 parties proposées.

Physique-chimie et Mathématiques (Série STL)

Concernant la physique-chimie, lorsque le candidat doit effectuer un choix, des mots-clés sont présents en introduction des exercices concernés afin de l'informer au mieux sur les principaux domaines abordés.

- 1 exercice de physique-chimie et mathématiques commun à tous les candidats (2 points en physique-chimie et 2 points en mathématiques).
- 1 exercice de physique-chimie commun à tous les candidats (6 points).
- 1 exercice de mathématiques noté sur quatre points proposant six questions indépendantes. Le candidat doit traiter quatre questions au choix parmi les six.
- 1 exercice de physique-chimie (6 points) à choisir parmi 2 exercices proposés.

Série sciences et technologies du design et des arts appliqués (STD2A)

Les sujets ne sont jamais liés à une partie précise du programme ou à des connaissances spécifiques attendues. Ils font appel à un ensemble de connaissances culturelles, artistiques, technologiques qui s'appuient sur des capacités déductives, réflexives et créatives à partir d'incitations visuelles ou textuelles constituant le corpus ou l'axe privilégié par le sujet.

L'élève a donc le choix d'orienter son travail selon les connaissances dont il dispose.

Ces deux épreuves mettent en œuvre en priorité des aptitudes méthodologiques.

Analyse et méthodes en design

Le sujet procède d'une analyse, d'un raisonnement et de l'appropriation d'un corpus connu ou non et prend essentiellement une forme écrite.

L'épreuve est une analyse écrite et graphique à partir d'un corpus articulé autour d'un thème. Le sujet n'est pas une réponse à des connaissances attendues d'une partie de programme. Il met en œuvre des méthodes d'investigation par le croisement de documents de toute nature (iconographique, technique, textuelle, etc.) connus ou non. Il puise également dans les différents champs du design et des métiers d'art, ceux liés aux outils et langages numériques et à toutes formes de culture. Pour traiter le sujet, le candidat développe un propos raisonné et structuré qui s'appuie sur l'analyse des documents et l'apport de connaissances personnelles. Il réalise une note de synthèse en associant les compétences écrites et graphiques pour soutenir le raisonnement que requiert le sujet.

Pour la session 2022, l'élève aura le choix de répondre à une seule question sur les deux ou trois posées. Ce choix orientera sa proposition réflexive en limitant les attendues analytiques de la thématique et l'ampleur du sujet.

Conception et création en design et métiers d'art-CCDMA

Le sujet est une démarche créative à partir d'un mot, d'une citation avec l'objectif d'élaborer un questionnement autour d'usages, de services en réponse à des besoins liés à notre quotidien et/ou aux grands enjeux de notre société contemporaine. L'élève doit démontrer ses capacités à déployer graphiquement des hypothèses créatives structurées et raisonnées.

L'épreuve est une démarche créative graphique. Le sujet permet d'identifier un besoin, repérer des enjeux, analyser une demande, synthétiser des informations de différentes natures, explorer des modes d'intervention et des situations diverses de notre vie quotidienne. Cette démarche créative permet de déduire des hypothèses et des réponses divergentes pour apporter des solutions au problème posé. Le sujet est abordable dans le contexte que nous traversons car il n'y a pas une réponse attendue mais différentes possibilités de réponse. Un élève en terminale STD2A s'appuie sur des connaissances et des méthodes travaillées dans les cinq pôles du programme de CCDMA pour acquérir des compétences multidisciplinaires et transversales : Outils et méthodes, Démarche créative, Pratiques en Arts Visuels, Arts, Techniques et Civilisation, Technologie.

Pour la session 2022, l'élève aura le choix de proposer deux axes créatifs et non plus un ensemble d'hypothèses qui induit une production plus conséquente. Le processus créatif attendu sera plus circonscrit mais mettra néanmoins en évidence les qualités créatives de l'élève.

Série sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D)

Physique-Chimie et Mathématiques

Concernant la physique-chimie, lorsque le candidat doit effectuer un choix, des mots-clés sont présents en introduction des exercices concernés afin de l'informer au mieux sur les principaux domaines abordés.

- 1 exercice de physique-chimie et mathématiques commun à tous les candidats (2 points en physique-chimie et 2 points en mathématiques).
- 1 exercice de physique-chimie commun à tous les candidats avec une composante expérimentale (6 points).
- 1 exercice de mathématiques noté sur quatre points proposant six questions indépendantes. Le candidat doit traiter quatre questions au choix parmi les six.
- 1 exercice de physique-chimie (6 points) à choisir parmi 2 exercices proposés.

Ingénierie, Innovation et développement durable- 2I2D

Le sujet proposé aux candidats permet de choisir une partie du questionnement.

Une partie du sujet est à traiter obligatoirement, une autre est laissée au choix des candidats parmi plusieurs propositions.

Le sujet de l'épreuve écrite de l'enseignement de spécialité 2I2D se compose :

- d'un exercice permettant d'aborder les trois domaines « matière, énergie, et information » relatifs au contenu commun des quatre enseignements spécifiques de la spécialité ;
- d'un exercice de résolution de problématique technologique relevant du programme de l'enseignement spécifique. Il est donc centré sur les contenus de l'enseignement spécifique (AC, EE, ITEC et SIN) choisi par le candidat.

L'exercice relatif aux contenus communs sera, pour la session 2022, très largement centré sur l'approche d'ingénierie système. Seront proposées des parties au choix, explorant des domaines distincts de compétences et connaissances identifiées de niveau taxonomique 3. Ces chapitres du programme sont traités dès classe de première puis font l'objet d'approfondissements en classe de terminale.

Série sciences et technologies du management et de la gestion (STMG)

Droit et économie

Des questions obligatoires et des questions au choix seront proposées aux candidats.

En droit comme en économie, les premières questions sont des questions plutôt méthodologiques qui s'appuient sur les documents ou le cas proposé en annexe. En revanche la dernière question est une question de réflexion et d'argumentation, valorisée au niveau du barème. Pour cette dernière question, il sera proposé une question alternative sur une autre partie du programme que celle qui fait l'objet du sujet. Ainsi l'élève aura le choix de traiter un autre thème s'il se sent plus à l'aise ou bien s'il l'a traité de façon plus approfondie en cours.

Management, sciences de gestion et numérique

Chaque sujet s'appuiera sur un contexte organisationnel et proposera des questions obligatoires et des questions au choix.

Série sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration (STHR)

Économie - Gestion hôtelière

Des questions obligatoires et des questions au choix seront proposées aux candidats.

Sciences et technologies culinaires et des services - Enseignement scientifique alimentation- environnement

Des questions obligatoires et des questions au choix seront proposées aux candidats pour la partie ESAE de sujets STS et ceux de STC.

Série sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse (S2TMD)

Épreuve écrite de culture et sciences :

- **Danse**

La première partie de l'épreuve s'appuie sur la diffusion réitérée de la captation d'une œuvre chorégraphique et relève donc de la contrainte commune aux trois domaines artistiques exposée en introduction.

La seconde partie de l'épreuve, relative à l'histoire de l'art chorégraphique propose d'ores et déjà un choix de sujet, l'un adossé à une « citation ou un texte relatif à l'art chorégraphique », l'autre concernant « une œuvre ou un genre chorégraphique. Un choix est ainsi réglementairement possible pour les candidats sur cette partie d'épreuve.

- **Musique**

L'épreuve est constituée de 4 parties successives, les trois premières reposant sur la diffusion réitérée d'extraits musicaux enregistrés rendant impossible le choix d'un sujet par le candidat. Dans la quatrième partie (histoire de la musique et des arts) le candidat aura le choix entre deux séries de questions en accompagnement du bref texte "sur les grandes lignes de l'histoire des faits et des idées concernant la musique"

- **Théâtre**

La première partie de l'épreuve consiste en une analyse dramaturgique adossée à la diffusion réitérée d'un enregistrement audiovisuel de deux mises en scène d'un même texte. Elle relève ainsi de la contrainte commune aux trois domaines artistiques exposée en introduction.

La seconde partie proposera, sur un corpus de textes donné, un choix entre deux questionnements différents

BGN

Arts

Arts/arts plastiques

Le choix, à divers degrés, est déjà possible dans les nouvelles maquettes de sujet du baccalauréat. En outre, les adaptations déjà opérées garantissent aux élèves d'être tous sollicités sur des éléments de programmes prioritaires. Il n'y a pas lieu de doubler tous les sujets ou certaines de leurs composantes, sauf à prendre le risque de produire des dossiers de documents très complexes à organiser et trop longs à appréhender dans le temps imparti à l'épreuve.

Les dispositions relatives au choix et à la priorisation de composantes des programmes sont rappelées ci-dessous.

Partie écrite de l'épreuve :

La possibilité d'un choix est présente dans les sujets d'arts plastiques depuis la session 2021.

La première partie, devant être traitée de manière commune par tous les candidats, porte sur ce que l'on peut appréhender comme un « cœur » de programme publié dans une note de service au BOEN (œuvres, thèmes, questions de référence du baccalauréat). Cette disposition résulte d'une précédente adaptation des sujets au contexte sanitaire. La note de service précise en conséquence un nombre restreint :

- de références artistiques en tant qu'études de cas ;
- de questionnements plasticiens des programmes auxquels elles se relient.

La consigne du sujet indique au candidat qu'il **doit choisir** au moins deux œuvres parmi un corpus de cinq maxima pour traiter le sujet. Pour la session 2022, la composition des corpus d'œuvres favorise la présence d'au moins deux documents issus des études de cas définies par la note de service et d'un axe de travail relevant des dispositions *supra*.

La seconde partie de l'épreuve propose aux candidats **de choisir** entre **un sujet A** : commentaire critique d'un document sur l'art et **un sujet B** : note d'intention pour un projet d'exposition. Cette disposition permet donc de faire droit au choix du candidat, au regard de ses acquis, entre deux voies de réflexion différentes, deux types d'écrits, dans d'autres champs de questionnement des programmes que pour la partie 1.

Par ailleurs, lors de précédentes mesures d'adaptation, les ancrages de ces deux sujets dans les programmes ont fait l'objet d'une réduction également publiée dans la note de service :

- un seul champ de questionnements artistiques transversaux sur les quatre que comporte le programme ;
- un seul champ des questionnements artistiques interdisciplinaires que comporte le programme.

Partie orale de l'épreuve :

Reposant sur une ou plusieurs pratiques plastiques, démarches et productions sélectionnées par le candidat au titre d'un projet abouti, l'épreuve est en mesure de se tenir sans adaptation formelle particulière, en réglant sa conduite et ses niveaux d'exigence au regard de la réalité de l'année scolaire et des conséquences de la crise sanitaire.

Arts/arts du cirque

- **Adaptations**

Partie écrite de l'épreuve :

L'épreuve proposera deux sujets au candidat, chacun portant sur une de deux questions inscrites au programme limitatif de la classe de Terminale.

Partie orale de l'épreuve :

Pas de modification, l'épreuve est en mesure de se tenir sans adaptation formelle particulière, en réglant sa conduite et ses niveaux d'exigence au regard de la réalité de l'année scolaire et des conséquences de la crise sanitaire. L'évaluation fera l'objet d'accompagnements ultérieurs en amont des épreuves.

Arts/danse

- **Adaptations**

Partie écrite de l'épreuve :

L'épreuve écrite comprend déjà un choix entre deux sujets.

L'adaptation consistera en la proposition de deux sujets faisant appel à deux entrées différentes du programme limitatif de terminale.

Partie orale de l'épreuve :

Pas de modification, l'épreuve est en mesure de se tenir sans adaptation formelle particulière, en réglant sa conduite et ses niveaux d'exigence au regard de la réalité de l'année scolaire et des conséquences de la crise sanitaire. L'évaluation fera l'objet d'accompagnements ultérieurs en amont des épreuves.

Arts/cinéma-audiovisuel

- **Adaptations**

Partie écrite de l'épreuve :

L'épreuve proposera deux sujets au choix du candidat, chacun d'entre eux portant sur l'un des trois films inscrits au programme limitatif pour la session 2022.

Partie orale de l'épreuve :

Pas de modification, l'épreuve est en mesure de se tenir sans adaptation formelle particulière, en réglant sa conduite et ses niveaux d'exigence au regard de la réalité de l'année scolaire et des conséquences de la crise sanitaire. L'évaluation fera l'objet d'accompagnements ultérieurs en amont des épreuves.

- **Indications sur l'évaluation dans le cadre des adaptations exceptionnelles de la session 2022**

Des précisions accompagneront progressivement la réflexion des professeurs dans le cadre des décisions prises par le ministre. Elles viseront, d'une part, à ne pas dégrader la perspective générale de la formation, d'autre part, à limiter les difficultés potentiellement créées vis-à-vis des progressions pédagogiques déjà mises en œuvre. Les programmes n'étant pas linéaires, les professeurs sont à la fois responsables et libres de l'ordonnement du projet d'enseignement.

Arts/histoire des arts

- Adaptations

Partie écrite de l'épreuve :

Le format de l'épreuve a bénéficié d'une adaptation au moment de la rédaction de la Note de service n° 2020-024 du 11-2-2020. Afin d'anticiper les écarts entre progressions travaillées par les équipes d'histoire des arts du fait du nouveau calendrier, l'épreuve propose désormais aux candidats le choix parmi trois sujets correspondants à chacune des trois questions du programme limitatif. Le choix est donc garanti quelle que soit la progression mise en place (deux ou trois questions traitées, question A+B ou B+C...).

Partie orale de l'épreuve :

De la même manière, considérant le fait qu'une équipe peut n'avoir abordé que deux questions parmi les trois au moment de l'examen, l'épreuve orale modifiée par la Note de service du 25-9-2020 réduit le nombre de portfolios produits par le candidat à deux au lieu des trois demandés dans la version antérieure.

Arts/théâtre

- Adaptations

Partie écrite de l'épreuve :

Deux sujets sont proposés au candidat, chacun portant sur une de deux questions inscrites au programme limitatif de la classe de Terminale.

Partie orale de l'épreuve :

Pas de modification, l'épreuve est en mesure de se tenir sans adaptation formelle particulière, en réglant sa conduite et ses niveaux d'exigence au regard de la réalité de l'année scolaire et des conséquences de la crise sanitaire. L'évaluation fera l'objet d'accompagnements ultérieurs en amont des épreuves.

Arts/musique

- Adaptations

Partie écrite de l'épreuve :

L'épreuve est constituée de trois exercices.

Point d'attention : les deux premiers exercices reposant sur la diffusion réitérée d'extraits musicaux enregistrés (description d'un bref extrait d'une œuvre ; commentaire comparé de deux extraits d'œuvres), le sujet doit être le même pour tous les candidats réunis dans une même salle.

Le troisième exercice (bref commentaire rédigé d'un ou plusieurs documents témoignant de la vie musicale contemporaine) n'appelle pas de connaissances particulières mais davantage l'expression d'une analyse et d'une réflexion personnelles du ou des documents fournis. A partir d'un même corpus de document, le candidat aura le choix de traiter l'une des deux questions posées

En complément, sur la base d'une lecture partagée des éléments de correction diffusés aux correcteurs, les IA-IPR veilleront à préparer (phase d'entente) puis finaliser (phase d'harmonisation) avec les professeurs correcteurs une évaluation équitable des devoirs tenant compte des réalités pédagogiques de l'année en cours. Dans cette perspective, ils disposeront d'un ensemble de repères élaboré par une commission ad hoc réunie par l'IGESR.

Partie orale de l'épreuve :

Pour cette partie orale, le candidat présente oralement et interprète une « création collective élaborée durant l'année de terminale ». En fonction de l'évolution de la situation sanitaire, s'il devenait difficile d'organiser la présence simultanée de plusieurs interprètes (obligatoirement élèves du même lycée) au moment de l'épreuve, il pourrait être envisagé que cette interprétation soit un enregistrement audiovisuel.

S'il porte sur la présentation et l'interprétation qui précèdent, l'entretien s'appuie également sur un document de synthèse visé par le professeur présentant les grandes lignes du travail effectué durant l'année scolaire. Les jurys devront veiller à adosser très précisément l'entretien aux contenus présentés par ce document de synthèse afin de garantir au candidat que l'évaluation de ses compétences s'appuie prioritairement sur les contenus effectivement étudiés durant l'année scolaire.

Biologie-écologie

Les aménagements de la session 2021 sont reconduits, à savoir que le candidat aura le choix, dans la première partie de l'épreuve écrite, entre deux sujets distincts.

Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques

L'adaptation des sujets de la spécialité HGGSP consiste en un doublement du sujet de dissertation. Les candidats ont désormais le choix entre deux sujets de dissertation qui portent sur des thèmes différents.

L'étude de document portera sur un thème qui n'est celui d'aucun des deux sujets de dissertation.

Humanités, littérature et philosophie

L'épreuve d'Humanités, Littérature et Philosophie proposera aux candidats un sujet portant sur l'un et l'autre des deux objets d'étude de l'année. Le candidat aura le choix entre un texte et les questions (interprétation et essai) portant sur « La recherche de soi » et un texte et les questions (interprétation et essai) portant sur « L'Humanité en question ». Les consignes d'évaluation données aux jurys assureront la bonne tenue ainsi que l'équité de l'examen.

Langues, littératures et cultures étrangères et régionales

Les candidats disposeront de deux sujets portant sur deux thématiques différentes du programme, ce qui leur permettra de choisir.

Littérature et langues et cultures de l'Antiquité (latin ou grec)

Epreuve de spécialité – session de mars 2021 LLCA

L'épreuve écrite de la spécialité "**Littérature et langues et cultures de l'Antiquité**" (LLCA) comporte deux parties notées chacune dix points.

Dans la première partie intitulée "Etude de la langue", les candidats se verront proposer deux questions de lexique (2 points) et deux questions de grammaire (2 points). Ils auront chaque fois à en traiter une à leur choix.

Dans la seconde partie intitulée "Compréhension et interprétation" (10 points), les candidats devront traiter l'un des deux sujets de composition proposés.

Dans le cadre d'une deuxième année scolaire perturbée par la crise sanitaire, le choix ainsi offert aux candidats, sur trois des quatre exercices du sujet, permet de pallier l'éventuel non-traitement d'une partie du programme. Seule la version de langue ancienne ne fait pas l'objet d'un doublement, car l'exercice de traduction, dont l'apprentissage se fait tout au long de la scolarité, n'est pas soumis à un programme proprement dit.

Mathématiques

Le sujet est composé de quatre exercices portant sur le programme de l'épreuve.

Le candidat doit traiter trois de ces exercices.

Afin d'éclairer le candidat, le sujet indique au début de chaque exercice les principaux domaines abordés.

Numérique et sciences informatiques

Partie écrite

Le principe du choix par le candidat des 3 exercices qu'il traitera sur les 5 proposés est maintenu.

Partie pratique

Un des deux exercices portera sur les entrées prépondérantes des programmes

Physique-Chimie

Partie écrite : durée 3 heure 30

Lorsque le candidat doit effectuer un choix, des mots-clés sont présents en introduction des exercices concernés afin de l'informer au mieux sur les principaux domaines abordés. Une attention particulière est apportée à la construction du sujet de manière à ce que le choix soit le plus large possible.

- 1 exercice commun à tous les candidats sur 10 points. 2 exercices sur 5 points à choisir parmi 3 exercices proposés .

Partie pratique : déroulement inchangé

Sciences de la vie et de la Terre

Le sujet de l'épreuve écrite (noté sur 15 points)

Le sujet d'écrit se composera :

- de deux exercices 1 au choix
- d'un seul exercice 2.

Les candidats traiteront l'un des deux exercices 1 ainsi que l'exercice 2.

L'épreuve pratique d'évaluation des compétences expérimentales (sur 5 points).

Les professeurs choisissent les sujets proposés aux élèves en fonction des compétences travaillées au cours du cycle terminal, il n'y a donc pas de changement pour cette épreuve.

Sciences de l'ingénieur

Partie « sciences de l'ingénieur » de l'épreuve de l'enseignement de spécialité « sciences de l'ingénieur » de la classe de terminale de la voie générale

Les sujets de l'épreuve de spécialité pour la partie « sciences de l'ingénieur » de la session 2022 permettront aux candidats de choisir une partie du questionnement.

Chaque sujet se composera de plusieurs sous parties indépendantes :

- Une première sous partie sera obligatoirement à traiter par tous les candidats ;
- D'autres sous parties seront laissées au choix des candidats parmi plusieurs propositions. Ces sous parties porteront chacune sur des contenus différents du programme du cycle terminal et seront équivalentes quant à la durée nécessaire pour les traiter.

Partie « sciences physiques » de l'épreuve de l'enseignement de spécialité « sciences de l'ingénieur » de la classe de terminale de la voie générale

Des mots-clés sont présents en introduction des exercices de sciences physiques afin d'informer au mieux le candidat sur les principaux domaines abordés. Une attention particulière est apportée à la construction du sujet de manière à ce que le choix soit le plus large possible.

- 2 exercices sur 10 points à choisir parmi 3 exercices proposés.

Sciences économiques et sociales

Il est proposé d'élargir les options offertes aux candidats en introduisant, au sein de l'épreuve composée, au côté du raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire (EC3) un choix entre le bloc prévu EC1(mobilisation de connaissance) + EC2 (étude de documents), ou un bloc unique composé de trois questions de mobilisations de connaissances (trois « EC1 »).

Au final, les candidats auront le choix entre deux sujets :

- un sujet de dissertation s'appuyant sur un dossier documentaire ;
- un sujet d'épreuve composée:
 - * d'un raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire (10 points)
 - * et, au choix :
 - d'une question de mobilisation de connaissances (4 points) et d'une étude de documents (6 points)

OU

- de trois questions de mobilisation de connaissances (10 points).

Les sujets sont déterminés de façon à couvrir plusieurs dimensions du programme :

- le sujet de dissertation et celui de la troisième partie de l'épreuve composée portent comme prévu sur au moins deux champs du programme (science économique ; sociologie et science politique ; regards croisés) et sur des questions différentes du programme ;
- les sujets de la dissertation et ceux de chaque partie de l'épreuve composée portent sur différentes questions issues du programme.
- les questions de mobilisations de connaissance portent chacune sur des questions différentes du programme.